

Barème des droits –  
**Permis d'installation électrique**

Clientèle résidentielle faite par soi-même

En vigueur à compter de juin 2023

Délivré par :  
Manitoba Hydro  
Service des inspections en électricité



## Table des matières

### Page 3 **Droits de permis : installation résidentielle faite par soi-même**

1. Droits de permis minimaux non remboursables
2. Logement unifamilial
3. Modifications, ajouts, garages, rénovations et dépendances de moins de 90 mètres carrés – comprennent le sous-panneau et les dispositifs
4. Chauffage électrique, climatisation, pompes à chaleur, chaudières, réservoirs d'eau chaude, pompes, moteurs, prises pour chargeur de véhicule électrique de niveau 1 et divers autres articles d'équipement résidentiel
5. Inspection de sécurité d'un bâtiment situé dans un parc national
6. Droits de renouvellement du permis pour une année supplémentaire
7. Inspection spéciale avant le rebranchement des services résidentiels existants qui ont été débranchés pendant 6 mois ou plus
8. Droits de réinspection ou d'inspection supplémentaire : installation résidentielle faite par soi-même

### Page 4 **Frais d'administration**

1. Tarifs horaires de l'inspection
2. Frais de déplacement
3. Frais d'amendes

Droits de permis : installation résidentielle faite par soi-même

Description	Droits
1. Droits de permis minimaux non remboursables.	220 \$
2. Nouveaux logements unifamiliaux ou chalets, de 200 ampères ou moins, à l'exclusion du service. <i>Remarque importante</i> : aucun équipement additionnel n'a besoin d'être sélectionné – comprennent une dépendance ou un garage attenant.	440 \$
3. Modifications, ajouts, garages, rénovations et dépendances de moins de 90 mètres carrés – comprennent le sous-panneau et les dispositifs.	220 \$
4. Matériel électrique uniquement – chauffage électrique, climatisation, pompes à chaleur, chaudières, réservoirs d'eau chaude, pompes, accessoires, dispositifs, prises de 15 ou 20 ampères pour chargeur de véhicule électrique de niveau 1 et moteurs. <i>Remarque importante</i> : s'applique lorsqu'il s'agit du seul élément installé et qu'il ne fait pas partie d'un nouveau logement ou d'une modification.	220 \$
5. Inspection de sécurité d'un bâtiment situé dans un parc national.	220 \$
6. Droits de renouvellement du permis pour une année supplémentaire.	110 \$
7. Inspection spéciale avant le rebranchement des bâtiment ou services résidentiels existants qui ont été débranchés pendant 6 mois ou plus.	220 \$
8. Droits de réinspection ou d'inspection supplémentaire : installation résidentielle faite par soi-même. <i>Remarque</i> : des droits de réinspection peuvent s'appliquer pour la réinspection des infractions au code corrigées.	165 \$

## Frais d’administration

Description	Droits
<b>1. Tarifs horaires de l’inspection, y compris les inspections de sécurité.</b> <i>Remarque importante : pour l’inspection d’une installation où les droits précédents ne s’appliquent pas.</i>	
Inspection pendant les heures normales de bureau	110 \$ l’heure ou une partie de l’heure
Inspection en dehors des heures normales de bureau	220 \$ l’heure ou une partie de l’heure
<b>2. Frais de déplacement – lorsqu’un déplacement spécial est nécessaire, un minimum de 3 heures sera facturé au tarif horaire de l’inspection. Lorsque l’installation n’est pas accessible par la route, des frais de déplacement additionnels peuvent être facturés en plus des droits d’inspection ordinaires.</b>	
<b>3. Amendes</b>	
Entreprendre des travaux d’électricité sans permis délivré au préalable.	500 \$ + droits de permis applicables
Rétablissement des privilèges du permis	250 \$

juin 2023

Offerts dans des formats accessibles sur demande.

**IMPORTANT** : tous les prix indiqués dans le présent document sont assujettis à la TPS.